

07 mai 2010 -11:50

Conseil des ministres du 7 mai 2010

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 7 mai 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 7 mai 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

07 mai 2010 -11:50

Appartient à Conseil des ministres du 7 mai 2010

Discipline budgétaire

Discipline budgétaire et prudence budgétaire pour ce qui concerne les nouvelles dépenses

Discipline budgétaire et prudence budgétaire pour ce qui concerne les nouvelles dépenses

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire pour ce qui concerne les dépenses du gouvernement en affaires courantes et prudentes.

Cette circulaire impose que les engagements budgétaires se limitent à ceux qui sont strictement nécessaires aux initiatives permettant :

- de continuer la gestion quotidienne des affaires administratives,
- d'assurer les compétences de tutelle,
- de traiter des affaires qui ne nécessitent plus de nouvelle initiative gouvernementale,
- de défendre les affaires urgentes, notamment dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

Un Comité de monitoring sera mis sur pied. Ce comité élaborera des rapports qui seront transmis au groupe de travail coordination de la politique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<http://www.melchiorwathelet.be>

07 mai 2010 -11:50

Appartient à [Conseil des ministres du 7 mai 2010](#)

Election des chambres législatives fédérales

Convocation des collèges électoraux pour l'élection des chambres législatives fédérales

Convocation des collèges électoraux pour l'élection des chambres législatives fédérales

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des chambres législatives fédérales ainsi que convocation des nouvelles chambres législatives fédérales.

Les collèges électoraux de toutes les circonscriptions électorales du royaume sont convoqués le dimanche 13 juin 2010, entre 8 et 13 heures, dans les cantons électoraux où le vote s'exprime au moyen de bulletins en papier et entre 8 et 15 heures dans les cantons électoraux où le vote est automatisé.

La nouvelle Chambre des représentants et le nouveau Sénat limité aux sénateurs élus directement sont convoqués le 6 juillet 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>